

# Les sources possibles de pollutions électromagnétiques artificielles dans l'habitation et aux alentours (schéma)



D'après mujerhoy.com (corrigé et complété par J.M. Danze)

## Les sources possibles de pollutions électromagnétiques artificielles dans l'habitation et aux alentours:

1. **Chambre à coucher ?** Les champs électromagnétiques proviennent de l'installation électrique (mises à la terre correctes?), des radiateurs électriques, du chauffage électrique par le sol, des câbles de rallonges électriques, des réveils à affichage digital, des réveils-radio, des lampes de chevet, des lustres (parfois de l'étage inférieur), les appareils électriques (p.ex. radiateurs), des transformateurs, des téléphones sans fil (DECT à bannir), des routeurs Wi-Fi, des alarmes à micro-ondes... Dans les chambres à coucher, le champ électrique en 50 Hz doit être inférieur à 5 V/m (Terre !) et le champ magnétique alternatif inférieur à 1 mG.  
Les téléphones mobiles doivent être éteints pendant les heures de sommeil !  
Sur le lit, le champ électrique en hautes fréquences (micro-ondes) doit être inférieur à 60 millivolts/m.
2. **Le bureau ?** l'installation électrique, les câbles de rallonges électriques, les lampes halogènes à basse tension (transformateurs), les lampes de bureau, les tubes fluorescents trop près de la tête, les appareils électriques divers (tour d'ordinateur sans terre, imprimante, photocopieur, scanner), les téléphones sans fil (DECT à bannir), les routeurs Wi-Fi, les accessoires Bluetooth, le module d'air conditionné...
3. **La salle de bains ?** La mise à la terre doit être excellente !
4. **La cuisine ?** La mise à la terre doit être excellente ! L'installation électrique, les appareils électroménagers, la lessiveuse, le lave-vaisselle, les câbles, les téléphones sans fil ...

5. **La pièce réservée aux enfants ?** Partout le champ électrique en 50 Hz doit être inférieur à 5 V/m (Terre !) et le champ magnétique alternatif inférieur à 1 mG.

**Le champ électrique en micro-ondes** doit être inférieur à 60 millivolts / m.

Attention aux jeux à consoles Wi-Fi, aux téléphones mobiles (n'utiliser ces derniers qu'à l'extérieur), aux téléphones sans fil (DECT à bannir), aux transformateurs des halogènes à basse tension, aux téléviseurs, aux chaînes Hi-Fi (souvent à terre "flottante"), aux tubes et éclairages fluorescents trop près de la tête, les jeux vidéos sans fil etc...

6. **Provenant de la toiture, des vitrages et des murs ?** : Les pylônes et poteaux supportant des lignes électriques à moyenne (10 à 25 kV) et à haute tension (90 kV à 400 kV), les transformateurs de quartier inclus dans les bâtiments habités ou accolés à ceux-ci. Les lignes électriques en façade, les champs de micro-ondes émis par les antennes relais de téléphonie mobile, les téléphones sans fil (DECT) des voisins, les routeurs Wi-Fi des voisins, les antennes locales ou régionales d'émissions radio et T.V., les émissions des radio-amateurs, les radars militaires et civils (faisceaux), les éclairages publics accrochés à la façade...

**Problèmes souvent insolubles !**

7. **La salle de séjour** : Partout le champ électrique alternatif doit être inférieur à 5 V/m (Terre !) et le champ magnétique alternatif inférieur à 1 mG.

Attention aux téléphones mobiles (ne les utiliser qu'à l'extérieur), aux téléphones sans fil (DECT à bannir), aux luminaires trop près des fauteuils, aux transformateurs des halogènes à basse tension, aux téléviseurs, aux chaînes Hi-Fi (souvent à terre "flottante"), aux

tubes et éclairages fluorescents trop près de la tête, aux jeux vidéo sans fil (à éviter), etc.

8. **Les câbles d'alimentation 230 – 380 V enterrés trop proches de l'habitation ?** Engendrent la présence de champs magnétiques alternatifs à l'intérieur de l'habitation! Problème insoluble !

9. **Les cours et jardins attenants à la maison ?** Les sources de champs électromagnétiques provenant de l'extérieur de l'habitation sont atténuées à l'intérieur par les murs. Par contre à l'air libre seule la distance par rapport aux sources de champs peut en atténuer l'impact. Les enfants jouant pendant plusieurs heures dans un espace ouvert peuvent être plus exposés qu'à l'intérieur.

N.B.: Bien que les recommandations et normes officielles soient beaucoup plus élevées, nous considérons que les valeurs de champs énoncées ci-dessus, basées sur notre propre expérience acquise par plus de 20 années de pratique de mesures, sont fondées sur les seuils auxquels des troubles sont exprimés par les habitants des logements, lorsque ces valeurs sont dépassées pendant plus de 8 heures par jour. Ces valeurs-limites sont en fait adoptées par certains états.

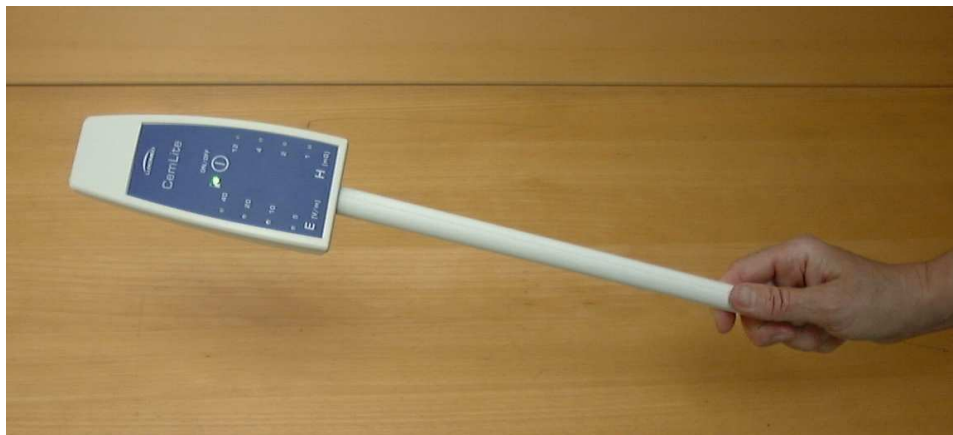
\*\*\*\*\*

**Tous ces cas de figures peuvent s'évaluer ou se mesurer grâce à des appareils fiables et relativement peu coûteux :**

**A titre d'exemples :**

**- En basses fréquences (50 Hz):**

**Le seuil-mètre CEM-Lite qui évalue par seuils, à la fois le champ électrique en V/m et le champ magnétique en mG de la fréquence 50 Hz (réseau électrique et appareils ménagers) :**



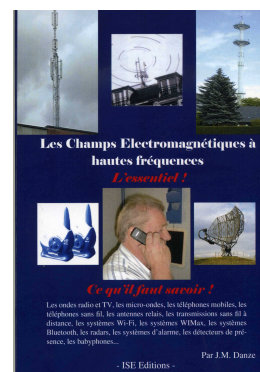
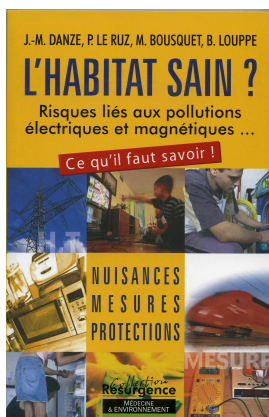
- **En hautes fréquences, de 50 MHz à 3500 MHz :**

L'Electrosmog Meter TES 92 qui mesure selon différentes unités (champ électrique et densité de puissance), l'impact de l'ensemble des sources de hautes fréquences sur le milieu ambiant.



D'autres appareils, plus complexes permettent d'affiner ces évaluations et mesures, par exemple en précisant la fréquence des sources impliquées.

**Nous recommandons la lecture des deux ouvrages suivants :**



*"L'habitat sain. Risques liés aux pollutions électriques et magnétiques Ce qu'il faut savoir !"*

*" Les champs électromagnétiques à hautes fréquences. L'essentiel !  
Ce qu'il faut savoir !"*

**Les personnes intéressées peuvent également consulter le site :**

**[www.delvaux-danze.be](http://www.delvaux-danze.be)**



**sous les rubriques :**

**- " Les pollutions électromagnétiques"**

**- "Faire mesurer les champs électromagnétiques dans son habitation et sur son lieu de travail"**

**- "Le Maintien de la qualité de la vie"**

\*\*\*\*\*